

↳ ORGANISER VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Il est nécessaire de bien préparer votre déménagement afin d'éviter les surprises et les dépenses inutiles. Voici quelques conseils pour préparer la dernière grande étape de votre projet de construction !

FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL OU LE FAIRE VOUS-MÊME ?

- Vous pouvez tout à fait **déménager par vos propres moyens** : cette solution peut paraître économique, mais vous devez être certain d'être bien entouré pour cela. Pensez à :
 - La location du camion
 - Le prix du déménagement
 - L'assurance

Faire appel à un déménageur professionnel représente un investissement non négligeable, mais dans certains cas c'est la solution la plus indiquée :

- Contactez un déménageur certifié par l'AFNOR
- Faites établir un devis
- Profitez de l'assurance Dommage Ouvrages



PLANIFIEZ VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- **1 à 3 mois avant la date de votre déménagement**, contactez votre propriétaire pour le prévenir. Vous devez également confirmer votre devis de déménagement et envoyer les arrhes correspondantes (si vous faites appel à un déménageur professionnel).
- **1 à 2 semaines avant**, effectuez toutes les formalités administratives et les démarches de changement de domicile auprès des différents fournisseurs (gaz, électricité, Internet, téléphone, télévision, impôts). Vous pouvez faire suivre votre courrier en ligne ou en vous rendant dans un bureau de poste.
- **Le jour J**, si vous faites appel à un déménageur professionnel, laissez-le gérer le transport des meubles. Veillez à ce que tout soit bien emballé et protégé dans des cartons. Votre déménageur se charge de toutes les fournitures et du matériel nécessaires au transport de vos biens.
- **Après l'emménagement**, prenez le temps de vous installer, de vérifier que toutes les démarches ont été effectuées correctement, et de réaliser les travaux de finition (peintures, parquets ...).